Vers l'autorisation de la publicité locale pour les secteurs interdits sur les chaînes de télévision par câble ?

Après avoir évoqué, en avril dernier, la possible levée progressive de l'interdiction de la publicité télévisée pour la distribution, et écarté tout assouplissement pour le cinéma et l'édition, position jugée par la Commission européenne comme « insuffisante » (LPn° 201-I, p. 56), Jean-Jacques Aillagon s'est prononcé pour l'autorisation de la publicité locale pour les secteurs interdits (presse, distribution, cinéma, édition) sur les chaînes de télévision par câble, ce qui devrait « dynamiser le volume de la publicité et encourager les régies à vendre aussi bien pour France 3 que pour le câble». Rappelons que la Commission veut parvenir à un accord concernant tous les secteurs visés, faute de quoi elle pourrait émettre un « avis motivé» contre la France, dernière étape avant le dépôt d'une plainte officielle auprès de la Cour européenne de justice de Luxembourg.